

Bureau du 4 juillet 2005

Décision n° B-2005-3360

commune (s) : Feyzin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 16, allée des Marronniers et appartenant aux consorts Paillet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 21 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le dossier soumis au Bureau concerne l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de la requalification de l'allée des Marronniers à Feyzin, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 40 mètres carrés environ, située 16, allée des Marronniers à Feyzin, dépendant de la parcelle cadastrée sous les numéros 51 et 52 de la section BB et appartenant aux consorts Paillet.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, les consorts Paillet céderaient le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre gracieux, étant entendu que la Communauté urbaine ferait procéder, à ses frais, à divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, travaux évalués à 14 800 € HT.

Les frais d'actes notariés sont évalués à 500 € ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition d'une parcelle de terrain située 16, allée des Marronniers à Feyzin et appartenant aux consorts Paillet.

2° - Autorise monsieur le président à signer le compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1064 le 13 décembre 2004 pour la somme de 1 400 000 € en dépenses.

4° - Cette acquisition fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 pour ordre - exercice 2005,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés et compte 615 238 à hauteur de 14 800 € pour les travaux.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,